



## Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

### Séance plénière du mercredi 28 novembre 2018 de 18h00 à 20h00

**Présents:** Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; Mme Anabelle GRAU, collaboratrice de l'asbl Brussels Major Events (BME) ; M Vincent Carrière (CPAS) ; M Michel Cormond (Alteo) ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; M Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille) ; Mme Alexandra Daoust ; M Jacques Petit ; M Jean-Marc Hollants ; M Charly Douglas.

**Excusés:** M Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; M Jaques Dekoster (Alteo) ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; M Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; M Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; M Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; M Jean Depasse ; M Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère.

**Secrétariat:** Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

#### 1. Approbation du PV de la séance plénière du 19 septembre 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé.

#### 2. Accessibilité Plaisirs d'Hiver 2018

Le CCPH a transmis aux organisateurs des Plaisirs d'Hiver un rapport d'accessibilité pour les éditions 2016 et 2017. Le BME, en charge de l'organisation de cet événement annuel, tente à améliorer chaque année l'accessibilité des structures et parcours mis en place au centre-ville afin de rendre les Plaisirs d'Hiver plus accessibles et a donc pu s'inspirer des rapports transmis. A la demande du Président du CCPH, Anabelle GRAU, collaboratrice du BME, est venue présenter le plan d'accessibilité pour l'édition 2018.

Madame GRAU a tenu à souligner les limitations imposées aux organisateurs afin de maximaliser l'accessibilité de l'évènement. En effet, le site étant très étendu et dépendant du revêtement et des infrastructures de la Ville, il est difficile d'assurer une accessibilités des tracés qui relient les différents sites. Les sites quant à eux, sont rendus un maximum accessible. L'édition 2018 prévoit une meilleure accessibilité du Vismet et un nouveau site complètement accessible sur la nouvelle Place de Brouckère.



#### VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Egalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – [egalitedeschances@brucity.be](mailto:egalitedeschances@brucity.be) – [gelijkekansen@brucity.be](mailto:gelijkekansen@brucity.be)

[www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) • [www.brussel.be](http://www.brussel.be)

Les attractions phares tel que la roue et la patinoire seront en principe également accessibles. Une nouvelle attraction sur la Place de Brouckère, un dôme avec des projections à 360°, sera aussi accessible.

Le CCPH remarque néanmoins qu'un site n'est pas du tout accessible – il s'agit de la plateforme à la rue de la Bourse qui rassemble 6 chalets. Une solution n'a pas pu être trouvée pour surmonter les marches. Il serait judicieux pour la prochaine édition d'inviter le CCPH à étudier les plans afin de trouver une alternative pour ces chalets.

Mr. Petit a également souhaité re-souligner l'importance de prévoir des tables accessibles suffisamment élevées pour y accueillir des personnes en chaise électrique. Ces chaises sont en effet plus hautes que les chaises manuelles. Il demande également une attention particulière au niveau des poubelles et autres potentielles obstacles qui bloquent les entrées, les passages, les trottoirs et bordures rabaissées. Mme Ameluan a finalement remarqué que plusieurs endroits étaient sombres ce qui peut poser particulièrement problème pour les personnes malvoyantes – l'illumination doit être renforcée à ces endroits.

Afin d'anticiper le travail pour l'édition 2019, il a été convenu qu'un rapport serait préparé par le CCPH pour faire un retour sur l'édition 2018 et qu'une réunion serait organisée à l'été pour parcourir les remarques du rapport et évaluer ce qui peut être remédié. Il est également important que le BME communique au CCPH pourquoi certains obstacles ne peuvent être évités ou contournés. Cela éviterait que les mêmes remarques soient reprises à chaque année et de créer des frustrations.

### **3. Campagne de sensibilisation à l'occasion du 03 décembre**

Les préparatifs pour la campagne *#BXLInclusive* du 03 décembre, Journée Mondiale des Personnes Handicapées, touchent à leur fin. La capsule vidéo qui sera diffusée dans un premier temps au niveau des réseaux sociaux de la Ville, a été réalisée en collaboration avec un bureau de communication externe. Le tournage a eu lieu le mercredi 14 novembre aux alentours du Parc de Bruxelles et des Monts-des-Arts. La cellule égalité des chances a tenu à remercier Mr. Hollants, Madame Daoust et le FNPH pour leur participation à la réalisation de cette vidéo. Une page annexe au site web de la Ville a été créée à l'occasion afin de reprendre l'ensemble des supports, c'est-à-dire la capsule vidéo et les fiches techniques. Ces dernières ont été rédigées en collaboration avec le groupe de travail émanant du CCPH, la Ligue Braille et la FFSB. Les liens vers les différents réseaux sociaux seront partagés avec l'ensemble du CCPH dès le 03 décembre. La page web (<https://www.bruxelles.be/BXLInclusive>) sera également active dès le 03.12.

M Douglas suggère de diffuser l'information auprès de [visit.brussels](http://visit.brussels) pour relayer la campagne plus largement.

### **4. Nouvelle brochure CCPH**

La cellule Communication de la Ville se penche actuellement sur la création d'une identité pour homogénéiser toute publication et communication sur des actions menées par la Ville en lien avec l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées. La brochure présentant le rôle, le fonctionnement et la composition du CCPH a été présentée aux membres du CCPH. Il a été remarqué que celle-ci manquait de contraste et que le format du texte est à ce stade trop petit. Les adaptations

nécessaires seront faites avec la cellule communication. En attendant, les membres du CCPH ont été invités à relire le contenu de la brochure qui leur a été transmis à l'issue de la séance.

## 5. Statuts et ROI CCPH

A la demande des membres du CCPH (voir séance du 19.09.2018), il a été proposé de rédiger un Règlement d'Ordre Intérieur afin de mieux cadrer les réunions du Conseil. La Cellule Egalité des Chances s'est penché sur la question avec le Service Juridique et le cabinet en charge de l'égalité des chances et a proposé d'étoffer les statuts du CCPH en y incluant des consignes plus précises sur le déroulement des séances et les règles à respecter. Aucun accord concluant n'a été atteint lors de la séance quant à la nécessité ou non d'établir un ROI à part entière. Les suggestions suivantes ont néanmoins été retenues:

- Le CCPH demande à pouvoir être plus proactif en matière d'animation des séances plénières et rédaction de l'OJ. Il a été statué que pour la prochaine séance, les membres seraient invités à transmettre les points qu'ils souhaitent abordés et à se porter candidats pour présenter des sujets.
- Les documents discutés lors des séances seront (r-)envoyer systématiquement en annexe des invitations et de l'OJ afin de mieux préparer les rencontres.
- La mission du CCPH doit être redéfinie afin d'éviter que l'expertise des membres ne soient investie de manière optimale. Le CCPH aspire à des objectifs et résultats concrets afin de remettre en avant un professionnalisme et une vrai plus-value en tant que conseil au sein de la Ville en représentation d'un public cible et non des membres et problématiques individuels.
- L'idée de fonctionner plus systématiquement à travers de groupes de travail a été réitérée. La première séance du CCPH en 2019 aura pour objectif de prioriser les objectifs du Plan d'action Handicap de la Ville à atteindre dans les 12 mois suivants. En fonction de ces objectifs, des groupes de travail seront mis en place.

## 6. Points divers

- Mr. Petit a informé le CCPH qu'il déposera bientôt les statuts de sa nouvelle asbl « PMRBelgique ». La mission de cette nouvelle asbl sera d'offrir une expertise en matière d'accessibilité des logements (publics et privés) et de mobilité. Elle a aussi pour ambition d'accompagner plus particulièrement des personnes atteintes de paralysies suite à un accident ou maladie après démission des centres de traumatologies.
- Rappel : un atelier de travail concernant la mise en activité des scancars sur le territoire de la Ville aura lieu de 14h30 à 16h00, le mardi 04 décembre au centre administratif de la Ville (salle 12.34) en présence de représentants de la zone de police Bruxelles capitale-Ixelles et de Mr Geraerds, Directeur de la Cellule Stationnement à la Ville.
- La cellule égalité des chances a lancé un appel à candidat au sein du CCPH afin de trouver des bénévoles pour former un chauffeur au service des Maisons de Quartier. Les MDQ auront prochainement à leur disposition, un véhicule accessible aux PMR grâce à l'installation d'un lift financé par l'échevinat en charge de l'égalité des chances. Mr. Petit et Mr. Hollants se sont portés volontaires. Les contacts seront établis en début d'année 2019.
- Il a été rappelé qu'aucune suite n'a été donnée au rapport d'accessibilité des nouveaux revêtements utilisés dans le cadre du réaménagement du centre-ville. Ce rapport a été partagé

aux échevins concernés mais sans réponse à ce jour. Le nouveau revêtement Place de Brouckère (côté Exki et UGC) en particulier ne s'avère pas du tout accessible. Le tronçon du piétonnier entre la Bourse et la Place Anneessens qui vient d'être terminé n'a à nouveau pas intégré des mises à niveau d'entrées de magasins. Il a été proposé de remettre ce point à l'agenda dès l'installation du nouveau Collège et d'inviter le nouvel échevin en charge des travaux de voiries à la prochaine séance du CCPH afin d'avancer concrètement sur des solutions.

- M Gerez a informé l'ensemble du CCPH qu'un nouveau guide en matière d'accessibilité et inclusion des personnes handicapés dans le domaine du sport a été rédigé au niveau de la Région. Dès publication, le guide sera partagé et diffusé à travers la cellule égalité des chances.

**PROCHAINE REUNION DU CCPH : mercredi 20 février 2019 de 18h à 20h (à confirmer)**

**à la salle Ogivale (HDV), Grand-Place.**